

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 03 AVRIL 2018 à 18H00.**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt-deux mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le trois avril deux mille dix-huit, à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

Mme PIGEARD ayant donné pouvoir à M. OLIVERO, Mme BEYSSON ayant donné pouvoir à M. FABER, M. ARNAUD, M. MARTIN, M. MARCHETTI absents excusés.

M. DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**AFFECTATION DES COMPTES DE RESULTATS 2017 DU BUDGET DES ECOLES**

M. le Maire présente la délibération.

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget de l'école.

Le résultat déficitaire d'investissement sera affecté à la section d'investissement, à l'article 001 en dépenses pour un montant **5.618,92 €**.

L'excédent de fonctionnement restant soit : **14.429,25 €** sera réparti comme suit :

**5.618,92 €** au compte 1068 en recettes d'investissement

**8.810,33 €** au compte 002 en recettes de fonctionnement.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. Faber regrette que l'on impose à la commune de sécuriser l'école alors que les demandes de subvention présentées par la commune n'aboutissent pas.

**AFFECTATION DES COMPTES DE RESULTATS 2017 DU BUDGET DU CINEMA**

M. le Maire présente la délibération.

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget du cinéma.

Le résultat excédentaire d'investissement sera affecté à la section d'investissement, à l'article 001 en recettes pour un montant de **66.561,66 €**.

Le résultat cumulé d'exploitation sera affecté à la section de fonctionnement au compte 002 en recettes pour un montant de **1.236,94 €**

M. le Maire explique que le nombre d'entrée au cinéma est stable, mais le prix du ticket est en baisse.

M. le Maire précise aussi que la connexion internet est médiocre dans les locaux du cinéma alors que le débit est plus important dans les commerces alentours. Il conviendra de régler ce problème avec notre fournisseur d'internet.

M. FABER demande si le projectionniste sera en poste cet été. M. le Maire précise qu'il bénéficie d'un contrat saisonnier été - hiver qui est renouvelable chaque année.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

**AFFECTATION DES COMPTES DE RESULTATS 2017 DU BUDGET DE L'EAU**

M. le Maire présente la délibération.

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget du SEA

Le résultat excédentaire d'investissement sera affecté :

- en recettes à la section d'investissement, à l'article 001 pour un montant de 172.829,56 €.

Le résultat excédentaire de fonctionnement sera affecté :

- en recettes à la section de fonctionnement, à l'article 002 pour un montant de 23.614,41 €

M. le Maire précise que la commune va bénéficier de 60% de subventions réparties entre l'agence de l'eau et le conseil départemental.

Il rappelle que la potabilisation de l'intégralité de l'eau distribuée sur la commune sera effectuée lorsque ces travaux seront terminés.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **AFFECTATION DES COMPTES DE RESULTATS 2017 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

M. le Maire présente la délibération.

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget de la commune.

Le déficit d'investissement de : 181.811,49 € additionné aux restes à réaliser 2017, 64.473,58 €, seront reportés à la section d'investissement, à l'article 001 en dépenses pour un montant de 246.285,07€.

L'excédent de fonctionnement restant soit : 290.395,78 €€ du budget général sera réparti comme suit : 246.285,07 € au compte 1068 en recettes d'investissement et 44.110,71 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **VOTE DU BUDGET 2018 DE LA COMMUNE**

M. le Maire présente le budget de la commune.

**- Section de fonctionnement**, votée par chapitre

Équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : 1 433 728,71 €

**- Section d'investissement**, votée par opération

Équilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : 1 625 848,79 €

M. ARGENTANO évoque la possibilité de vendre le chalet Crousillon. M. Le Maire explique que cela fera l'objet de discussions lors d'un prochain conseil.

M. ARGENTANO demande la possibilité de réaliser une barrière en bois entre le jardin d'enfants et l'espace vert de la garderie. Cela remplacerait avantageusement le filet de protection installé chaque année.

M. le Maire explique que la commune bénéficie d'un financement pour l'installation d'une chaudière bois à la piscine. La subvention sera caduque l'an prochain. Il faudra que les élus prennent une décision sur ce dossier.

M. FABER demande si une décision sur l'emprunt a été prise depuis la commission des finances. M. le Maire répond par la négative et précise que l'emprunt sera examiné lors d'un prochain conseil municipal.

### **VOTE DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE**

M. le Maire présente la délibération.

➤ Budget du SEA

M. le Maire présente le budget du SEA.

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à **163 650.87€**
- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à **237 349.43 €**

Il explique les projets prévus au budget 2018 dont l'achèvement des travaux de potabilisation de la conchette et du Villard et la réfection des coupoles des réservoirs.

M. le Maire fait procéder au vote

Le budget du SEA est adopté à l'unanimité

➤ Budgets du Cinéma

M. le Maire présente le budget du cinéma.

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à **68 082.04 €**
- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à **81 529.70€**

M. le Maire fait procéder au vote

Le budget du Cinéma est adopté à l'unanimité

➤ Budget de la Caisse des écoles

M. le Maire présente le budget de la caisse des écoles.

- Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à **14 073.10€**
- Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à **11 284.02 €**

M. le Maire fait procéder au vote

Le budget de la caisse des écoles est adopté

**PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES**

M. le Maire présente la délibération.

Le conseil municipal décide de fixer les participations aux budgets annexes 2018 comme suit :

Article 657361 - Caisse des Écoles	<b>5.262,77 €</b>
Article 657364 – Cinéma	<b>42.693,31 €</b>
Article 657364 – Service de l'Eau	<b>5.442,87 €</b>

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire présente la délibération. Il présente aux élus les montants des subventions allouées.

<b>Associations</b>	<b>Subventions votées pour 2018</b>
---------------------	---

ADMR Vallée de l'Ubaye	500,00 €
AMAC - Section Ubaye	100,00 €
Amicale Sapeurs- Pompiers	200,00 €
Association chasseurs	200,00 €
AUDDACE	200,00 €
Ecurie Ubaye	2.300,00 €
Escola de la Valeia	70 ,00 €
FNACA	60,00 €
Fondus de l'Ubaye	100,00 €
Garderie Les Marmots - Barcelonnette	2.500,00 €
GSSB Groupe Skieur Sauze Barcelonnette	11.000,00 €
Foyer Club Retraités Barcelo	100,00 €
Skialp Ubaye	500,00 €
Piscine Ubayenne	600,00 €
Restaurants du Coeur	100,00 €
Secours Populaire Français	100,00 €
Basket Club Barcelonnette	100,00 €
Judo Club de l'Ubaye	100,00 €
Tennis club de Barcelonnette	100,00 €
Les amis du Sauze Super-Sauze	1.000,00€

M. ARGENTANO explique le fonctionnement du GSSB aux élus. Il explique que les ressources du club sont en baisse et qu'il faut être attentif à préserver les ressources de ce club.

M. OLIVERO précise que l'association des Amis du Sauze bénéficie d'une subvention de 1000€ pour l'organisation du derby des Fadas qui participe à la promotion de la station.

#### **VOTE DES TAUX DE FISCALITE**

M. le Maire explique la délibération.

Il présente les taux d'imposition pour l'année 2018.

Taxe d'Habitation	6.38 %
Taxe Foncière sur le Bâti	13.99 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	42.32 %

M. FABER demande quelle est l'augmentation des taux. M. le Maire précise que les taux augmentent de 0,1%.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### **DESIGNATION D'UN CABINET D'AVOCATS POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE**

M. le Maire explique la délibération

Il précise que Mme Brunet attaque la délibération lui refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle et qu'il convient de confier la défense des intérêts de la commune à un cabinet d'avocats.

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

### QUESTIONS DIVERSES

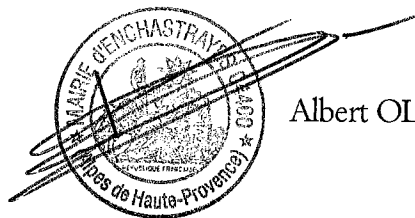
**Station du Sauze :** M. ARGENTANO regrette que la station du Sauze fonctionne mal. Il est précisé que toutes les problématiques de la station du Sauze seront évoquées lors d'une réunion avec la Présidente de la CCVUSP et le directeur de la régie. Le secrétariat préparera un projet d'ordre du jour qui sera complété par les conseillers municipaux si besoin avant l'invitation à cette réunion.

**Conseil d'école du Sauze:** M. FABER explique que l'école regrette que le projet « maternelle et cinéma » évoqué au 3<sup>ème</sup> trimestre n'ai pas eu lieu au CinéSauze.

Cela avait été évoqué l'année passée et une conseillère pédagogique devait prendre l'attache de la commune pour voir les possibilités d'intégration du CinéSauze dans la programmation. Cela n'a pas été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

Le Maire,



Albert OLIVERO